



**CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT POUR
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

AVIS

Plan de relance et de redéploiement face à la crise du COVID-19

Demandeur

Ministre-Président Rudi Vervoort

Demande reçue le

13 juillet 2020

**Avis adopté par le Conseil de
l'Environnement pour la Région de
Bruxelles-Capitale le**

2 septembre 2020

CERBC

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – info@cerbc.brussels – www.cerbc.brussels

Préambule

Le Conseil de l'Environnement (ci-après « Le Conseil ») se réjouit de pouvoir reprendre, depuis août 2020, ses travaux et de pouvoir assurer à nouveau ses missions, et notamment sa mission de remise d'avis au Gouvernement. La désignation d'un nouveau Président et la mise en place d'un nouveau Secrétariat permettent la reprise progressive des activités du Conseil de l'Environnement. Le Conseil attire cependant l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder dans les meilleurs délais au renouvellement de ses membres. La redynamisation des travaux du Conseil passe par une représentation effective de l'ensemble des acteurs et organisations composant le Conseil. La diversité des composantes du Conseil est source de richesse dans les débats, tout comme elle contribue à la qualité des avis du Conseil à l'attention du Gouvernement. Cette représentation n'est aujourd'hui plus garantie et en cette période de transition, dans l'attente du renouvellement des membres, le Conseil ne bénéficie pas de l'expertise diversifiée de tous ses membres.

Le document de travail soumis à la consultation du Conseil constitue une proposition de plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale élaboré en vue d'apporter des réponses à la crise sanitaire du COVID-19 sur les plans socio-économique, socio-sanitaire et environnemental. Ce plan, divisé en trois axes principaux, tente de répondre à trois questions centrales :

- Comment poursuivre l'engagement pris par le Gouvernement et les Collèges communautaires et bicommunautaires d'amener Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale ?
- Comment et selon quel modèle peut-on assurer un fonctionnement optimal de notre système socio-sanitaire ?
- Comment reconfigurer l'aménagement spatial de notre Ville-Région tenant compte des différentes fonctions de la ville : mobilité, logement, équipements, activités économiques, espaces verts et loisirs ?

Ce document s'accompagne également de fiches apportant plus de précisions sur les mesures venant appuyer les secteurs porteurs de la transition socio-économique, les politiques sociales et de santé ainsi que le développement territorial et l'environnement.

Conformément à la demande du Gouvernement, le Conseil remet, à travers le présent document, un avis détaillé concernant l'axe 3 de cette proposition de plan de relance. Le présent avis comporte également des observations d'ordre plus général concernant les axes 1 et 2.

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil salue l'existence d'un tel plan et la volonté exprimée par le Gouvernement d'inscrire la relance dans la transition vers une économie bruxelloise plus durable, relocalisée et résiliente. Il se réjouit également de la diversité des initiatives proposées en faveur de l'environnement.

Le Conseil constate que l'aspect environnemental est pris en compte de manière considérable dans la relance post-COVID. Il regrette néanmoins qu'aucune mention ne soit faite de l'aspect environnemental des mesures sanitaires prises par le Gouvernement. **Le Conseil** craint en effet que l'aspect sanitaire ne prime sur l'aspect écologique et qu'un retour à l'usage unique de masse ne soit constaté. On peut déjà constater le nombre très important de masques jetables dans les rues. Il encourage donc le Gouvernement à approfondir ses réflexions en matière d'environnement dans son processus de prise de décision concernant la gestion de la crise sanitaire. Par extension, **le Conseil** appelle à une gestion plus écosystémique de cette crise sanitaire. Il rappelle également la volonté du Gouvernement, comme expliquée dans le COBRACE, d'appliquer le principe d'innocuité (« no harm principle ») dans ses prises de décisions, selon lequel « aucune action ne peut nuire aux objectifs climatiques ».

Le Conseil regrette que cette proposition de plan de relance ne se compose majoritairement que de stratégies préexistantes et parfois peu adaptées à la situation actuelle et aux changements que cette crise nous pousse à effectuer. Bien que ce plan ait, de manière compréhensible, été rédigé dans l'urgence, il conviendrait d'en retravailler certains extraits afin de les adapter à la situation actuelle.

Par ailleurs, **le Conseil** constate que ce plan n'aborde que très peu la question de la coordination de la transition avec les communes ainsi que l'implication de ces dernières dans la concrétisation des objectifs définis. L'échelon communal constitue pourtant un maillon essentiel pour favoriser la transition souhaitée. Dans ses domaines d'expertise énergétique et climatique, **le Conseil** voit chaque jour un peu plus cette conviction se renforcer.

Ainsi, sur des thématiques telles que le soutien à la rénovation du bâti privé ou la planification urbaine, le plan bénéficierait beaucoup d'une prise en compte plus approfondie des bras de levier dont disposent les communes et de leurs besoins pour les activer. Pour ces questions, **le Conseil** suggère au Gouvernement de considérer les Plans d'Action Locaux en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) développés dans le cadre de la Convention des Maires comme parties intégrantes du plan de relance qu'il s'agit dès lors de promouvoir et soutenir méthodologiquement et financièrement.

Enfin, **le Conseil** souligne positivement la simplification administrative, notamment dans le domaine circulaire via la continuation et l'amplification de la CiRèDe.

2. Considérations point par point

2.1. Un plan de relance et de redéploiement bruxellois

Le Conseil adhère aux objectifs et en particulier à ceux de la transition économique, sociale et environnementale et d'aménagement spatial, sans sous-estimer le système socio-sanitaire.

2.2. Etat des lieux de la situation bruxelloise

Le Conseil apprécie positivement la réalisation et la mise à jour régulière de l'état des lieux. Il recommande qu'un tableau de bord bruxellois synthétique soit conçu à l'attention du grand public avec l'aide de scientifiques et de spécialistes de la communication afin de rendre plus facile la perception générale.

2.3. Les trois enjeux centraux du projet régional de réponse à la crise

Soutenir les publics les plus fragilisés

Parmi toutes les mesures envisagées, **le Conseil** encourage les nouveaux usages et aménagements du territoire qui permettent aux publics fragilisés de développer leur résilience par une nouvelle exploitation de l'espace public (récréation, sport, agriculture urbaine, ...).

Contrer les conséquences sociales et économiques de la crise

Le Conseil partage l'objectif du Gouvernement de concilier au mieux la stimulation de l'économie et la transition vers une économie plus durable et respectueuse de l'environnement.

Changements de comportements et résilience face aux crises futures

Le Conseil se réjouit de constater qu'une réflexion ait été portée (cfr fiches TRAN_5 et ENV_6) sur les causes de la crise sanitaire et pas uniquement sur les moyens à mettre en place pour en contrer les conséquences. En effet, il est désormais indispensable de remettre en question notre manière de nous alimenter ainsi que de s'interroger sur l'impact environnemental et sanitaire de « la destruction des écosystèmes et la surexploitation des ressources naturelles (dont animales) pour lesquelles le secteur alimentaire est en grande partie responsable ». Cette réflexion doit également s'accompagner d'une plus grande prise en considération des alertes lancées par le monde scientifique afin d'assurer la résilience de notre société face aux crises à venir.

En ce qui concerne l'accroissement des procédures digitales, bien que celles-ci favorisent une réduction importante de l'utilisation du papier, **le Conseil** regrette qu'aucune mention ne soit faite de l'impact environnemental négatif de la digitalisation. Il s'agit en effet d'un type de pollution qui, bien qu'invisible, génère des émissions de CO₂, participe à l'épuisement des ressources et consomme une grande quantité d'énergie. **Le Conseil** encourage donc le Gouvernement à prendre tous les aspects de la digitalisation en compte et à se pencher sur l'atténuation de ses impacts néfastes sur l'environnement.

La crise a bouleversé nos habitudes et nos comportements. **Le Conseil** comprend les enjeux qui s'en dégagent et encourage le Gouvernement à proposer des mesures cohérentes et ambitieuses afin de ne pas porter préjudice à ses efforts en matière de gestion des enjeux environnementaux.

Le Conseil approuve également la stimulation d'une vie de quartier et d'un retour au « local ». Cependant, il convient de rester cohérent et de trouver un bon équilibre entre économie et environnement. Si la faillite des petits commerçants locaux suite à la crise s'avère être un problème qu'il faut résoudre rapidement, il peut apparaître non pertinent d'encourager la construction de grands centres commerciaux à Bruxelles ou en périphérie qui, en plus de concurrencer les petits commerçants de la ville, risque de générer beaucoup de trafics et donc d'émissions de CO₂.

Enfin, **le Conseil** adhère à l'adoption de nouveaux comportements plus résilients, à tous les niveaux de l'organisation, de l'aménagement et de la gestion de la ville. **Le Conseil** encourage le Gouvernement à développer une stratégie de communication régionale et locale, mais aussi à développer une vision métropolitaine pour conserver une cohérence plus large.

2.4. Combiner relance, redéploiement et vision stratégique régionale

La Déclaration de Politique Générale et le PRDD portaient déjà l'ambition de plus de résilience urbaine, mais **le Conseil** constate un manque de liens entre les différentes stratégies en matière d'environnement ainsi que l'absence de certains autres plans existants (exemple : Plan Déchets, Plan Nature, Plan de Gestion de l'Eau, ...).

2.5. Cinq objectifs transversaux

Le Conseil approuve les cinq objectifs transversaux retenus par le Gouvernement bruxellois, et salue notamment le second concernant la contribution (directe ou indirecte) des mesures mises en place aux objectifs de la Région en matière de lutte contre le changement climatique et de biodiversité.

2.6. Un plan élaboré en concertation

Le Conseil suggère d'organiser un processus de cocréation et d'accompagnement entre le pouvoir public, la société civile, les interlocuteurs sociaux, les académiques, les entreprises et les bruxellois de tous les milieux, qui accompagnerait le Gouvernement bruxellois dans les décisions « post-COVID-19 » en lui adressant des recommandations. Le Gouvernement pourrait, ainsi, amplifier sa communication autour des décisions.

2.7. Temporalité des mesures et des travaux

Le Conseil soutient le Gouvernement dans sa volonté de soutenir les personnes et entreprises touchées par la crise sanitaire. **Le Conseil** s'interroge par contre sur la prise en considération des enjeux environnementaux dans l'octroi de son financement. Ce soutien financier est-il octroyé à toutes les entreprises ? Ou ce soutien financier n'est-il octroyé que sous conditions bien particulières (exemple : prises de mesures afin de réduire l'impact environnemental de l'entreprise) ? **Le Conseil** considère en effet qu'en cette période de grands changements et d'adaptations, il pourrait s'avérer judicieux de combiner relance économique et lutte contre le changement climatique de manière plus ambitieuse et innovante.

De plus, le Gouvernement l'a constaté, la population a démontré un vif intérêt pour les espaces verts en Région bruxelloise. **Le Conseil** soutient le Gouvernement dans l'aménagement de nouveaux espaces verts en vue de s'adapter aux nouvelles habitudes et demandes des Bruxellois. À cet égard, il insiste sur la prise en considération de l'impact de la gestion de ces espaces. Il convient en effet de s'assurer

que ceux-ci seront gérés et entretenus de la manière la plus respectueuse de l'environnement possible (zones sauvages, interdiction des pesticides, favorisation de la biodiversité grâce à la plantation de plantes mellifères, sensibilisation à l'interdiction de nourrir les animaux présents, installation de poubelles en suffisance, amélioration de leur capacité d'accueil et de la qualité du paysage urbain, ...).

3. Considérations axe par axe

3.1. Transition socio-économique et emploi

Le Conseil soutient l'objectif d'une transition économique contribuant aux objectifs climatiques régionaux (économie décarbonée, circulaire, ...). **Le Conseil** soutient aussi la commande publique, mais aussi l'exemplarité des pouvoirs publics dans leur fonctionnement.

Transition économique

De manière générale, **le Conseil** propose d'ajouter :

1. La mise en place d'un « plan des biens communs » qui stipule les mesures à prendre pour faire de Bruxelles une ville du bien commun, avec une économie collaborative. **Le Conseil** attire l'attention sur une question importante à se poser dans ce cas : quel soutien et quelles structures sont nécessaires pour booster les initiatives de mutualisation (« *commoning* »)?
2. La mise à disposition des tiers-lieu gratuits et décentralisés partout dans Bruxelles pour les espaces communs (« *commons* ») (espaces communautaires, cuisines partagées, agoras citoyennes, repair cafés, ...) afin de permettre la promotion de lieux de socialisation, d'espaces de rencontre et de mise en débat, de réflexion et de partage. **Le Conseil** suggère, à cet effet, d'utiliser des lieux devenus vacants suite à la crise du COVID-19, des friches urbaines et d'autres espaces publics et privés non utilisés.

De plus, **le Conseil** suggère de ne pas se limiter à une rénovation énergétique, mais à intégrer l'amélioration d'autres flux comme l'eau, l'alimentation, les déchets, ... pour s'approcher d'une logique de quartiers durables. A ce propos, **le Conseil** suggère de développer des politiques de rénovation de rue ou de quartier pour développer les mises en commun de projets.

Le Conseil salue également la volonté du Gouvernement de développer une production collective d'énergie via des sources renouvelables, à travers Renolab, mais aussi de porter une attention particulière pour les projets ciblant les locataires et les personnes ou organisations vulnérables.

Par ailleurs, **le Conseil** demande au Gouvernement d'élargir le potentiel d'innovation qui est plus large que le concept de partage d'énergie ou d'autoconsommation collective. En effet, le Clean Energy Package, en cours de transposition en droit bruxellois, prévoit toute une série de nouveaux droits individuels pour les consommateurs, dont celui de vendre leur surplus d'énergie autoproduit, de participer à des programmes de flexibilité, mais aussi de se constituer en communauté d'énergie, en vue d'offrir des services énergiques et/ou d'efficacité énergétique et des bornes de recharge pour les véhicules électriques, de jouer le rôle de fournisseur, ... C'est l'ensemble de ces nouveaux droits qu'il conviendrait de tester à travers cet appel à projets.

En termes de technologie, outre l'énergie solaire, **le Conseil** recommande également de soutenir, à travers cet appel à projets, les forages géothermiques. Et ce, afin de valoriser les sites potentiels de

forage bruxellois mis en évidence par la cartographie géothermique, en cours d'élaboration par Bruxelles Environnement.

Le Conseil se réjouit aussi de la mise en place d'un service d'accompagnement indispensable relatif aux projets innovants, dont la mise en place est souvent complexe et chronophage. Il attire l'attention sur le fait que celui-ci devra être destiné à tous les acteurs potentiels (citoyens, PME, communes, ...) de ces projets.

En écho à la remarque ci-dessus relative aux moyens consacrés à l'accompagnement, **le Conseil** prend acte du fait qu'aucun budget n'est spécifiquement dédié à cet appel à projets et que le seul avantage octroyé aux projets sélectionnés sera de bénéficier d'un accompagnement. Il insiste dès lors fortement pour que des moyens soient dégagés, en vue d'offrir un accompagnement suffisant et de qualité.

Le Conseil recommande également de mieux préparer la commande publique afin qu'elle corresponde aux objectifs. Par exemple, en ce qui concerne l'entretien de l'espace public, le recours au matériel électrique peut encore être développé au bénéfice des habitants et des travailleurs.

Concernant la fiche TRAN_5, **le Conseil** se réjouit de la volonté du Gouvernement de renforcer la Stratégie GoodFood. Il recommande à cet effet d'inclure la dimension d'alimentation biologique à plus grande échelle dans sa stratégie. Il s'interroge également sur la notion de « local ». En effet, en fonction du point de vue, « local » peut signifier « produit à Bruxelles », « produit en Belgique », « produit en Europe », ... **Le Conseil** recommande dès lors d'apporter plus de précisions à cette notion afin d'assurer une transparence totale sur la stratégie mise en place.

Soutien aux entrepreneurs

Le Conseil félicite le Gouvernement pour son projet d'un label « Designed / Made / Grown / Repaired in and around Brussels » mais souhaite attirer son attention sur l'importance de soutenir les « réparateurs » qui permettent à la fois aux publics fragilisés de maintenir l'équipement de leur logement, mais aussi de limiter les abus de consommation en prolongeant la durée de vie des équipements ménagers.

Politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

Le Conseil encourage la politique de recherche et d'innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire. Il suggère d'élargir les domaines de recherche à plus d'intégration des secteurs encore fort isolés actuellement. Outre l'innovation en matière de rénovation des bâtiments, **le Conseil** encourage le Gouvernement à stimuler l'innovation relative aux énergies renouvelables sur les aspects suivants :

1. La valorisation des toitures nouvelles/rénovées en toitures multifonctions qui peuvent intégrer, via des serres photovoltaïques, la fonction de toiture (protection contre les éléments météorologiques) mais également la fonction de production d'électricité (serres solaires), la fonction de collecte d'eau de pluie pour différents usages et la fonction d'agriculture urbaine.
2. Le développement d'outils de maximisation de l'autoproduction, individuelle ou collective, via la synchronisation automatique de consommateurs au regard de la production.

Domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois-es

Le Conseil suggère également de développer le domaine de la gestion de l'espace public qui permet de mettre à l'emploi des personnes au début peu formées et de développer des filières valorisant ce type d'activités qui sont de plus en plus pertinentes pour gérer notre cadre de vie et faire évoluer les comportements individuels et collectifs.

Promotion des exportations et d'attraction des investissements étrangers au sein de la Région

Le Conseil suggère au Gouvernement de promouvoir la Région de Bruxelles en tant que « hub d'investissements durables » et d'encourager les entreprises étrangères à investir dans des projets engagés en matière d'environnement, mais aussi à mieux exploiter le cadre et la qualité de vie dans le City Marketing.

Une mobilité efficace, respectueuse de la santé et de la qualité de vie

Le Conseil constate en effet que la modification des habitudes des travailleurs bruxellois et des navetteurs comporte certains effets positifs sur l'environnement (exemple : l'augmentation du télétravail donc diminution des déplacements). Il attire néanmoins l'attention du Gouvernement sur le fait que, pour que ces effets demeurent positifs sur le long terme, il convient de s'assurer que la consommation d'énergie des bâtiments des entreprises soit régulée en fonction de l'occupation de ceux-ci. En effet, le télétravail aura pour conséquence une augmentation de la consommation d'énergie à domicile. Il est dès lors important de veiller à ce que la consommation d'énergie des entreprises ne soit pas identique à la situation pré-COVID, lorsque tous les travailleurs étaient présents sur site.

Le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur un effet pervers de la situation actuelle : les livraisons de colis à domicile qui sont encore pratiquées avec des camionnettes traditionnelles dont le taux de chargement n'est pas toujours optimisé. Ce point est d'ailleurs abordé dans une rubrique « Last Mile ».

Transition numérique de l'économie bruxelloise

Le Conseil partage les objectifs du Gouvernement mais soutient prioritairement un renforcement de la digitalisation des administrations pour améliorer leurs performances.

Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse

L'environnement étant un secteur « valorisant », **le Conseil** suggère de développer des opérations de mise en stage comme déjà pratiqué dans certaines administrations (comme Bruxelles Environnement ou l'ARP), mais avec des formations et des travaux valorisants.

Emploi et formation

Le Conseil souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur le potentiel que possèdent des écoles et des universités bruxelloises en termes d'offres d'emplois et de formations. Il suggère qu'un point d'honneur soit mis à la sensibilisation et la formation des jeunes, le plus tôt possible, à la protection de l'environnement, aux sciences de la vie et à l'adaptation de nos comportements en vue de prendre part à la transition environnementale.

Le Conseil attire l'attention sur la possibilité d'établir des ateliers d'entrepreneuriat en coopération avec des projets existants (ex : initiatives « staycation » de la VGC), et particulièrement ceux qui visent à sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à la transition environnementale.

« Bruxellois-es dans la fonction publique »

Le Conseil estime que la fonction publique, en tant que « garant de la gestion égalitaire d'un ensemble d'infrastructures et de services publics qui font de Bruxelles un lieu dynamique, inclusif et agréable à vivre », pourrait être promue comme modèle en matière de transition environnementale. En effet, cet objectif d'exemplarité de la fonction publique pourrait déjà se traduire localement par de hautes performances énergétiques des bâtiments ainsi que des mesures strictes telles que le tri approfondi des déchets, l'utilisation de papier recyclé pour les impressions, l'interdiction de la mise à disposition de bouteilles en plastique, l'interdiction de la vente/utilisation de couverts, assiettes et gobelets à usage unique dans les cafétérias et les cantines, ... **Le Conseil** recommande au Gouvernement de mettre en évidence les « success stories » de la fonction publique bruxelloise, de concrétiser les objectifs définis dans la DPR sur l'exemplarité des pouvoirs publics en la matière et d'éventuellement fixer de nouveaux objectifs ambitieux.

Coopération active avec les autres Régions et Communautés

Le Conseil soutient fortement la coopération active avec les autres Régions et Communautés pour développer les nouveaux comportements de manière cohérente.

3.2. Politiques sociales et de santé

Première ligne

Le Conseil suggère qu'une attention particulière soit portée aux travailleurs de rue et des espaces publics qui sont très fréquemment confrontés à des personnes désemparées et qui vivent dans l'espace public (gardiens de la paix, gardiens de parcs, animateurs, ...).

Lutte contre le sans-abrisme

Voir « Première ligne ».

Reliance sociale et citoyenneté

Le Conseil constate que de nombreuses associations exploitent les espaces publics au bénéfice des enfants, des jeunes et des adultes fragilisés grâce à une série d'activités liées aux jeux, au sport, à l'éducation, ... **Le Conseil** demande donc de maintenir les structures existantes et de les renforcer.

3.3. Développement territorial & environnement

Gouvernance opérationnelle et efficacité des services

Le Conseil encourage fortement les administrations à améliorer leur réactivité et leur agilité pour être plus efficaces et opérationnelles. La digitalisation des procédures et l'accès aux informations sont une priorité, mais certaines organisations et certains principes de fonctionnement doivent aussi être revus (fonctionnement en silos).

De plus, **le Conseil** regrette que le rôle d'exemple que peuvent jouer les pouvoirs publics via les clauses environnementales dans les marchés publics, notamment pour les marchés publics de construction et de démolition, ne soit pas plus présent dans ce plan de relance. En effet, le secteur de la construction,

et en particulier celui de la démolition, s'avère être d'une grande importance en termes de déchets, notamment par la prise en considération de divers aspects comme le tri, la méthode de démolition, la récupération de matériaux, ...

Participation

Le Conseil considère la participation comme un enjeu essentiel de l'engagement des citoyens dans de nouvelles pratiques. Il insiste sur la nécessité de travailler tant au niveau local (quartiers) que régional. Il insiste aussi sur le concept de participation qui, pour ne pas entraver un ralentissement des projets, doit être ouvert et continu.

Communication

Le Conseil soutient une stratégie de communication intelligente et accessible à tous les publics. Le Congrès ISOCARP sera destiné à certains spécialistes, mais ne touchera pas le grand public sans un aménagement des programmes.

Résilience

Le Conseil soutient très fortement le développement d'une stratégie de résilience prospective basée sur les premiers éléments contenus dans le PRDD. Cette stratégie devrait accorder plus d'importance au développement territorial des maillages vert / bleu / brun (végétation et biodiversité / eau / sols) par une réaffectation de certains territoires. Elle devrait aussi envisager tous les cycles de matière et d'énergie essentiels pour le bon fonctionnement de la ville. Plusieurs recherches sont menées dans ces domaines au sein des universités. **Le Conseil** rappelle, de plus, la nécessité de disposer de réseaux de mesure intégrés et pertinents de la qualité de l'environnement et de la qualité de vie.

Prospective et urbanisme tactique

Le Conseil soutient fortement les opérations qui permettent un meilleur usage du territoire, en particulier les occupations temporaires (sécurisées) de certains sites (qui ne seront pas aménagés avant plusieurs années) permettant de répondre à des besoins actuels et évitant des sites inoccupés.

Les équipements

Le Conseil partage l'avis de développer les équipements de loisirs. Mais il regrette que les projets évoqués soient des projets engagés depuis plusieurs années et pas de nouveaux projets novateurs et ambitieux.

Métropolisation / ville de proximité / aménagement du territoire

Le Conseil regrette que la note ne développe pas une vision positive de la « métropolisation » où l'urbanisation, la mobilité, la gestion de l'eau et l'agriculture se développent harmonieusement dans des paysages apaisés. **Le Conseil** insiste pour qu'une telle approche soit partagée avec les Régions flamande et wallonne.

Les mobilités

Le Conseil adhère à la mise en œuvre du plan GoodMove et à l'encadrement et à l'évaluation de l'organisation de la gestion temporaire des espaces publics de mobilité.

Le Conseil souhaite aussi qu'une attention plus particulière soit apportée aux espaces destinés aux piétons. La Région souffre d'une carence de qualité des revêtements des espaces destinés à la mobilité piétonne.

L'environnement

Le Conseil suggère d'inclure la réforme de l'appel à projets « Inspirons le quartier », ainsi que la collaboration entre cet appel à projets et d'autres mesures de soutien aux résidents, comme Living Brussels (Good Move / Good Neighborhood). Le but serait qu'autant de résidents que possible puissent recevoir un maximum d'incitations de prise d'initiatives. **Le Conseil** encourage également le Gouvernement à être plus proactif dans sa recherche de personnes susceptibles de répondre à cet appel à projets au lieu d'attendre « passivement » que des candidats se manifestent.

Par ailleurs, **le Conseil** constate que cette proposition de plan de relance n'approfondit que peu la question de l'énergie. La consommation d'énergie des Bruxellois étant globalement en hausse, on constate, par extension, une augmentation de la concentration de CO₂. Bien qu'une part de cette énergie provienne de sources renouvelables, à Bruxelles, les habitants consomment en moyenne dix fois plus d'énergie fossile que d'énergie verte. Cette constatation amène **le Conseil** à se questionner sur l'impact de la dépendance de notre société moderne à ces énergies fossiles, tant sur l'environnement que sur l'économie.

Il convient, en effet, d'établir un lien clair entre émissions de CO₂ et PIB. La croissance économique de notre société actuelle dépendant majoritairement de la disponibilité en énergies fossiles, **le Conseil** suggère au Gouvernement de s'interroger sur trois points :

1. Est-il possible de maintenir une croissance économique telle que nous l'avons connue jusqu'ici tout en réduisant nos émissions de CO₂ ? La crise du COVID-19 ne va, pour le moment, pas dans ce sens. On constate en effet une baisse d'environ 5% du CO₂ qui s'accompagne d'une baisse de 7 à 10% du PIB.
2. Quels moyens serait-il possible de mettre en place afin de contrer la dépendance de notre société aux énergies fossiles ?
3. De quelle manière envisager le développement d'une ville dans un monde voyant ses réserves d'énergies fossiles diminuer ? Comment faire en sorte de construire une société résiliente en cette période de réchauffement climatique ?

4. Considérations fiche par fiche

Seules les fiches pour lesquelles **le Conseil** formule des remarques sont reprises ci-dessous. **Le Conseil** n'a pas de commentaire particulier sur les fiches non reprises.

AXE 1 : Transition socio-économique & emploi

Fiches concernant la transition économique (« TRAN »)

Concernant la fiche TRAN_1, **le Conseil** salue vivement la volonté du Gouvernement de renforcer les services d'accompagnement des porteurs de projets de rénovation (One Stop Shop).

Le Conseil se questionne néanmoins sur la pertinence des budgets alloués à ces services, au regard des objectifs qu'ils sont sensés permettre d'atteindre. En effet, selon la stratégie de rénovation aux horizons 2030-2050 à Bruxelles, ce sont près de 30 milliards d'euros qui doivent être investis dans le secteur durant les 30 prochaines années, soit 1 milliard d'euros par an. Or, les différentes expériences de plateformes de rénovation (One Stop Shop) menées partout en Europe montrent que, pour assurer

l'efficacité de ces plateformes, le soutien public dont elles bénéficient doit au minimum s'élever à 2% du montant des travaux durant les premières années, soit de l'ordre de 20 millions d'euros par an. Il semble peu réaliste de débloquer de tels montants. Mais ce rapide calcul permet de mettre en lumière la nécessité de réévaluer les budgets prévus.

Le Conseil suggère également d'assurer une bonne coordination entre les opérateurs des One Stop Shop et le facilitateur "autoconsommation collective" afin d'inclure dans l'accompagnement prévu une approche par quartier permettant d'intégrer le photovoltaïque dans les projets de rénovation dans une dynamique d'autoconsommation collective.

De plus, cette fiche semble principalement concentrée sur la rénovation du bâti résidentiel. **Le Conseil** plaide pour l'intégration des bâtiments non-résidentiels parmi ceux pouvant bénéficier des services de soutien. Il conviendrait dès lors de prévoir, en complément, des actions spécifiques à la rénovation énergétique dans les mesures de soutien aux entrepreneurs (Axe 1 – Chapitre 2).

Le Conseil félicite le Gouvernement pour ses ambitions, notamment en matière de construction via l'Alliance Emploi-Environnement-Rénovation et l'augmentation des primes énergies et le Rénolab (cfr fiche TRAN_1). **Le Conseil** encourage le lancement de ces trois initiatives au plus vite en tant que mesure de relance à court terme.

Il est indéniable que le secteur de la construction, même s'il n'a pas été directement touché par les mesures fédérales de fermeture de certains secteurs, a été frappé de plein fouet par cette crise COVID-19. De nombreuses entreprises sont sur la sellette et risquent la faillite. De plus, le secteur de la construction a toujours été un moteur de relance économique. Son effet d'entraînement sur le reste de l'économie n'est plus à démontrer et son impact sur l'emploi, *a fortiori* local et accessible aux moins qualifiés, non plus. L'effet multiplicateur est de 1,8 emploi indirect pour chaque emploi direct créé ou maintenu dans le secteur. Outre ces considérations plutôt socio-économiques, le secteur de la construction est également un moteur tant pour la diminution des émissions de CO₂ (+/- 70% des émissions proviennent du chauffage des bâtiments) que pour la transition circulaire qu'a débutée la Région depuis quelques années.

Une autre urgence pour le lancement de cette Alliance est la réalité politique et le fait que nous sommes déjà bien avancés dans la législature. Si l'on veut que cette Alliance puisse produire des effets avant la fin de la législature, il faut la lancer encore courant 2020, via des réunions digitales si nécessaire.

Le Conseil rappelle de plus qu'une transition telle que proposée par le Gouvernement passe notamment par la consommation et la production d'une énergie décarbonée et si possible locale.

En conséquence, il est essentiel de doter les mesures contenues dans ce plan en lien avec le développement des énergies renouvelables (en privilégiant leur appropriation par les acteurs locaux) et la rénovation énergétique des bâtiments de moyens financiers significatifs et à la hauteur des ambitions du plan.

Le Conseil s'étonne ainsi de la faiblesse des budgets octroyés aux mesures de ce plan (en particulier de la fiche TRANS_1) ayant un impact direct sur ces deux aspects, au regard du budget global du plan de relance. Il appelle donc le Gouvernement à mieux équilibrer les moyens budgétaires du plan, vu l'importance de l'enjeu énergétique dans la transition souhaitée et son impact en termes de création d'emplois (et donc de relance économique).

Concernant la fiche TRAN_2, **le Conseil** soutient la volonté du Gouvernement d'avoir une commande publique qui inclut des critères sociaux et environnementaux. En ce qui concerne l'énergie, le choix par les pouvoirs publics du fournisseur de gaz et d'électricité pour leurs bâtiments est un élément central. A cet égard, nous attirons l'attention sur l'importance de privilégier un fournisseur qui propose de l'énergie verte, qui, le cas échéant, investit dans les énergies renouvelables, et qui est le plus ancré localement possible. Le développement à Bruxelles des communautés d'énergie et de l'autoconsommation collective va certainement constituer une opportunité pour les pouvoirs publics d'aller dans ce sens.

Fiches concernant le soutien aux entrepreneurs (« PME »)

Concernant les fiches PME_7 et PME_10, **le Conseil** soutient le développement d'une économie plus locale, plus circulaire, plus décarbonée, plus résiliente,

Fiches concernant la transition numérique (« NUM »)

En ce qui concerne la fiche NUM_1, **le Conseil** est favorable à la digitalisation des administrations via une simplification et une accélération des procédures administratives, et une amélioration de l'accès aux formations.

Concernant la fiche NUM_4, **le Conseil** est favorable à l'amélioration de la connectivité numérique dans la mesure où elle permet une meilleure gestion de la ville (trafic, collecte de déchets, gestion de l'eau et de la qualité de l'air), mais demande que les technologies soient bien évaluées au niveau des besoins et des impacts environnementaux.

Fiches concernant l'emploi et la formation (« EMPL » & « DOM »)

Concernant la fiche DOM_1, **le Conseil** envisage une évolution assez sévère du secteur touristique. Il suggère, comme indiqué dans la note de développement, l'itinérance douce et la mise en valeur du patrimoine.

En ce qui concerne la fiche DOM_2, **le Conseil** est favorable au développement d'activités culturelles associées à des espaces naturels. Le lien entre art et nature est important pour sensibiliser les citoyens à la beauté et au respect mutuel. Certains exemples récents d'exposition au parc de Woluwe, au parc Tournay Solvay, au Square Armand Steurs, ... peuvent guider cette dynamique. L'opération Parkdesign a aussi démontré l'intérêt de débrider la créativité pour l'aménagement des espaces, mais toujours en respectant le milieu et le paysage. **Le Conseil** est donc favorable à une initiative portant sur la culture dans l'espace public.

Concernant la fiche DOM_5, **le Conseil** soutient une politique de restructuration du patrimoine bruxellois mais demande d'en étendre le champ d'action aux parcs et jardins historiques (rocailles du parc de Woluwe, restauration du parc de Laeken et du parc d'Osseghem, ...). Vu la richesse du patrimoine naturel de Bruxelles, **le Conseil** suggère de l'exploiter au même titre que l'Art nouveau et les musées.

En ce qui concerne la fiche DOM_6, **le Conseil** adhère à une politique de rénovation et d'adaptation des équipements scolaires pour les rendre plus durables, tant en investissement qu'en fonctionnement (gestion des déchets, de l'eau, ...). **Le Conseil** propose que ces projets fassent aussi une place à la nature à l'école.

Concernant la fiche EMPL_7, **le Conseil** soutient l'idée d'un développement de nouvelles logiques de techniques spéciales, via la formation des professionnels du secteur du bâtiment. Le moment (technique et économique) est au « toute la toiture solaire, parfois même au nord » et à la réflexion sur le meilleur usage local de cette production en autoconsommation individuelle (économie d'énergie, déplacement de charge, pompe à chaleur, véhicule électrique, ...), et collective.

1. Cette logique place les électriciens au centre de la gestion énergétique des bâtiments (tant pour l'électricité que pour l'eau chaude) et leur demande de développer de nouvelles logiques de dimensionnement, d'appréhender correctement la question des batteries et de devenir des « chefs d'orchestres énergétiques » en liaison avec d'autres techniciens de techniques spéciales (plombier, sanitaristes, chauffagistes, frigoristes, couvreurs).
2. L'heure est au développement de la très haute performance des systèmes énergétiques, après avoir développé la très haute performance de l'enveloppe. Il faut adapter la formation en fonction. Le CSTC constitue un organisme ressource en la matière.

AXE 2 : Politiques sociales et de santé

Fiches concernant la pauvreté infantile (« SOSA »)

Concernant la fiche SOSA_22, **le Conseil** attire l'attention du Gouvernement sur le rôle joué par les animateurs et les gardiens de parcs auprès des jeunes pour renforcer la cohésion sociale. Ils occupent une niche originale et sont souvent bien acceptés par les jeunes.

Fiches concernant les services publics et les professionnels du secteur (« SOSA »)

Concernant la fiche SOSA_24, **le Conseil** soutient l'idée de préparer la Région aux risques liés à l'environnement (canicule et sécheresse, pollution, invasion d'insectes, ...). Si l'approche sanitaire humaine apparaît prioritaire les gestionnaires d'espaces verts gèrent déjà des problèmes de maladies ou d'invasions qui mettent à mal le patrimoine biologique régional (sans impact sur la santé humaine jusqu'à présent).

AXE 3 : Développement territorial et environnement

Fiches concernant la gouvernance opérationnelle (« GOUV »)

Concernant la fiche GOUV_1, **le Conseil** soutient fortement ces objectifs de digitalisation rapide des procédures et d'accès aux informations urbanistiques.

Ensuite, à propos de la fiche GOUV_2, **le Conseil** recommande que cette culture numérique soit aussi développée de manière coordonnée dans les autres institutions publiques (Bruxelles Environnement, VIVAQUA, Citydev, ...).

Fiches concernant la participation (« PART »)

Concernant la fiche PART_1, **le Conseil** attache beaucoup d'importance à une démarche participative à tous les niveaux, mais il recommande que les projets relèvent de la vraie cocréation, cogestion pour

créer des alliances solides entre habitants, utilisateurs, associations et promoteurs de projets. **Le Conseil** recommande aussi d'être attentif à ce que les démarches participatives soient accessibles à toutes les catégories d'habitants.

Ensuite, concernant la fiche PART_2, **le Conseil** soutient ces initiatives qui mettent en valeur des aspects positifs de la ville, mais il recommande de prendre aussi en compte les opérations liées aux paysages (ex : Garden Tales by CIVA).

Fiches concernant la communication (« COM »)

En ce qui concerne la fiche COM_1, **le Conseil** est favorable à la tenue du Congrès ISOCARP, mais suggère que la Région, via ses administrations et conseils, développe une stratégie concertée de participation aux congrès pour présenter la Région et ses actions, et qu'elle attire d'autres réunions internationales à Bruxelles

Concernant la fiche COM_2, **le Conseil** soutient les objectifs de communication du projet de ville.

Fiches concernant la résilience (« RES »)

En ce qui concerne la fiche RES_1, **le Conseil** soutient fortement le développement du maillage vert/bleu. Il attire également l'attention du Gouvernement sur l'importance du maillage brun (sols) qui est fondamental, tant pour la gestion de la biodiversité que de l'eau. Dans une vision plus écosystémique, **le Conseil** suggère donc de concevoir des infrastructures vertes, bleues et brunes.

Le Conseil constate que la liste des nouveaux espaces à envisager ne comporte que des projets déjà lancés et peu de nouvelles initiatives. La population attend sans doute de nouvelles bouffées d'air frais.

Le Conseil soutient l'aménagement participatif de « pocket parks » dans les quartiers en carence d'espaces verts, mais aussi dans d'autres quartiers plus verdurisés, mais carencés en espaces collectifs de jeu ou d'accès à la nature.

Concernant la fiche RES_2, **le Conseil** soutient fortement une meilleure connaissance du territoire à l'échelle des quartiers, mais dans certains cas à l'échelle des parcelles. Il apprécie aussi la création d'un « Bureau du Temps » et recommande que celui-ci intègre aussi, dans ses préoccupations, la nature et ses exigences de repos ou de périodes calmes (faune nocturne).

Fiches concernant l'urbanisme tactique (« URB »)

En ce qui concerne la fiche URB_2, **le Conseil** est très demandeur d'une nouvelle version actualisée d'un « Manuel des Espaces Publics » qui reprend les principes de nombreux guides de bonnes pratiques réalisés par les administrations (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, URBAN, ...), mais de manière séparée.

Fiches concernant les équipements (« EQU »)

Concernant la fiche EQU_1, **le Conseil** recommande, pour le développement des infrastructures sportives et récréatives, une véritable collaboration entre les administrations régionales (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité), communales et autres (SLRB, Citydev, ...) afin de mieux répondre aux besoins et développer des projets innovants.

Fiches concernant le logement (« LOG »)

Concernant la fiche LOG_1, **le Conseil** attire l'attention sur l'importance de la performance énergétique des bâtiments de logements sociaux, en termes de lutte contre la précarité énergétique, mais aussi sur l'importance d'équiper ces bâtiments en panneaux solaires. Et ce, dans une perspective de partager l'électricité produite par ces panneaux entre les locataires, permettant ainsi à ces derniers de bénéficier d'une électricité verte, locale et à un prix plus bas que celui du marché.

Fiche concernant la métropolisation (« METRO »)

Concernant la fiche METRO_1, **le Conseil** adhère aux objectifs d'adaptation des outils de revitalisation urbaine au niveau des quartiers (CRU, CQD, DAD, ...), en particulier en exploitant le « Référentiel Quartier Durable ». Il recommande également l'ajustement de la politique de revalorisation des quartiers. Les contrats de quartier et les contrats de rénovation urbaine étant repris dans ce point, **le Conseil** trouverait utile d'ajouter une mention explicite afin de rendre cette politique plus participative en ce qui concerne les contrats de rénovation urbaine.

Fiches concernant les mobilités (« MOB »)

En ce qui concerne la fiche MOB_1, **le Conseil** soutient l'idée d'une Task Force identifiant les enjeux, risques et opportunités liés au télétravail, en particulier les aspects liés à l'environnement (changements de rythmes de mobilité, chauffage des bâtiments, livraisons à domicile, usage de l'espace public de proximité, ...).

Concernant la fiche MOB_3, **le Conseil** soutient fortement la mise en œuvre de l'apaisement des mailles. Grâce à la limitation du trafic et des vitesses, on améliore le cadre de vie pour les habitants (bruit, pollution, sécurité, ...) mais aussi pour la biodiversité (reconnexions) et ce en particulier en seconde couronne.

Enfin, en ce qui concerne la fiche MOB_4, **le Conseil** recommande de bien distinguer le réseau de pistes cyclables qui est un réseau de mobilité rapide et confortable pour les cyclistes, des réseaux de promenade au sein des espaces publics, qui sont des espaces partagés pour une mobilité lente.

Fiches concernant l'environnement (« ENV »)

Concernant la fiche ENV_2, **le Conseil** est favorable au projet d'aménagement du site du Wiels mais fait remarquer que ce projet est déjà en partie inscrit au programme BELIRIS pour son extension le long des talus du chemin de fer. Il n'est qu'une toute petite part d'une réflexion plus large visant à développer un grand espace vert tout au long de la Senne depuis le Boulevard Paepsem jusqu'à la rue des Vétérinaires. **Le Conseil** propose de développer cette prospective.

En ce qui concerne la fiche ENV_4, **le Conseil** partage les projets d'occupation temporaire de l'espace public et d'amélioration de sa gestion. **Le Conseil** suggère de compléter cette fiche par un objectif d'occupation temporaire de terrains privés non utilisés et en attente d'affectation.

Enfin, concernant la fiche ENV_6, **le Conseil** considère ce projet d'aménagement des espaces verts et infrastructures dédiées à la biodiversité et à l'agriculture urbaine comme essentiel, mais il insiste sur la multifonctionnalité des espaces qui doivent aussi pouvoir accueillir des activités de loisir, passives ou actives (promenades, jeu, sport, ...) grâce à des aménagements et des équipements adaptés et

intégrés. Cet objectif se conçoit aussi dans une vision métropolitaine des espaces en développant des nouveaux paysages de vallées (cfr. Metropolitan Landscapes¹).



¹ <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/metropolitan-landscapes>